



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 JANVIER 2025

Le 27 janvier 2025, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Était excusée : Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan).

Sont partis en cours de séance : M. Jean-Pierre Plagnard (départ à 19h35 et pouvoir donné à Mme Adeline Guillemain) et Mme Lorraine Gay (départ à 20h30 et pouvoir donné à M. Sébastien Dulermo).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.001 Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.004 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.002 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2025.DLH.23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

6. 2025.DLH.44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

7. V.09.2025.001 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif à l'aide à l'installation des professions médicales libérales à Paris.

8. 09.2025.003 Désignation d'un nouvel élu référent du conseil de quartier Anvers - Montholon du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 2025.DDCT.39 Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

10. 2025.DU.37 Dénomination promenade Michou (9^e, 18^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2025.DASCO.1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2025.DVD.22 Stationnement de surface - Dispositions diverses d'ajustement.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2025.DSOL.5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

14. 2025.DSOL.9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 euros).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

VOEUX

15. V.09.2025.002 Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2025 dans les écoles et les collèges publics.

16. V.09.2025.003 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif au réseau de bus parisien.

17. V.09.2025.004 Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relatif à la mise en place d'une marche exploratoire.

Mme la Maire ouvre à 18 h 30 la séance du conseil.

DÉLIBÉRATION 09.2025.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.004 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle que le Directeur général des services a dû alerter les conseillers par mail, de la mise en place de la procédure d'urgence. Elle regrette les retards et les blocages des délibérations par les cabinets des adjoints à la Maire de Paris auxquels ils ont dû faire face, ce qui n'a pas permis à l'exécutif du 9^e arrondissement, qui en est désolé, d'adresser aux conseillers dans des délais raisonnables toutes les affaires à traiter.

Mme la Maire annonce qu'en vertu de l'article 6 du règlement intérieur, le Conseil va délibérer dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire. L'article 6 stipule qu'en cas d'urgence, notamment pour l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, le délai d'envoi peut être réduit sans qu'il puisse être inférieur à un jour franc, et que la Maire d'arrondissement devra, dès l'ouverture de la séance, en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence.

Mme la Maire précise que cela concerne quatre délibérations qu'elle propose d'intercaler dans l'ordre du jour.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2025.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 DÉCEMBRE 2024.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil intervient hors micro. Mme la Maire constate l'absence d'autres remarques et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire partage quelques informations d'ordre général. La Mairie du 9^e arrondissement apporte son soutien à la Maire et aux élus du 12^e arrondissement, après le spectaculaire incendie de la mairie qui a endommagé le beffroi, l'origine étant toujours indéterminée. Cet événement a engendré un traumatisme pour l'ensemble des agents. Certains services ont été délocalisés dans le 11^e arrondissement où sont également organisés les mariages le temps que le bâtiment soit restauré et rouvert.

Mme la Maire remercie tous les élus présents le matin même à 11h30 à la commémoration des 80 ans de l'ouverture des camps d'Auschwitz-Birkenau. Cette cérémonie est organisée chaque année, avec un hommage particulier aux Justes parmi les nations. En plus des nombreux jeunes des collèges et lycées, des élèves de CM1 et CM2 ont fait le déplacement après avoir travaillé avec leurs professeurs sur la mémoire des génocides et la prévention des crimes contre l'humanité. Cette année, l'exécutif du 9^e arrondissement a souhaité, avec M. Alexis Govciyan, que cette journée soit aussi dédiée au dialogue et à l'ouverture, pour parler autrement de la Shoah, à travers des manifestations culturelles et des représentations théâtrales qui se sont tenues à partir de 9h30. Il s'agissait de la représentation de Fay, un récit inspiré du parcours d'une femme déportée dans les camps de concentration, qui retrace le destin de deux familles juives confrontées à cette tragédie de l'histoire. Mme la Maire informe qu'au moment de la séance du conseil se tient une représentation pour le grand public, qui sera suivie par un échange avec les comédiens.

Mme la Maire remercie les conseillers qui ont été présents pour les vœux aux habitants, le 8 janvier 2025, cérémonie au cours de laquelle a été célébrée l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, des toits de Paris et du savoir-faire des couvreurs-zingueurs. Elle annonce qu'ils feront fructifier ce label qu'ils ont obtenu au Paraguay en décembre 2024, en travaillant sur les questions de formation et d'insertion professionnelle, et en accompagnant la profession dans l'adaptation au dérèglement climatique.

Mme la Maire évoque l'exemplaire du sifflet d'alarme de rue distribué sur table. Elle rappelle qu'il s'agit d'une initiative de la Mairie du 9^e et informe que la distribution aux femmes qui habitent ou travaillent dans l'arrondissement a commencé en décembre 2024. Le harcèlement de rue continue d'envahir les trottoirs et les rues. Mme la Maire avoue être toujours effarée de savoir que ces désagréments, ces commentaires désobligeants et ces agressions sexuelles ont augmenté de près de 20 % en 2023, selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur.

Près de 9 femmes sur 10 déclarent en avoir été victimes une fois au moins. Fidèle à son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la Mairie du 9^e a pris l'initiative de mettre à disposition ce sifflet d'alarme qui peut être retiré à l'accueil de la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile. Mme la Maire rappelle que le harcèlement de rue constitue un délit puni d'une amende maximale de 3 750 euros. Elle ajoute que ce sifflet est un premier outil pour se signaler dans la rue et faire fuir un éventuel agresseur, mais qu'en cas de réelle agression il est nécessaire de composer le 17 et de déposer plainte. Elle rappelle le numéro national de référence 3919 pour l'écoute des femmes victimes de violences dans leur entourage et leur milieu professionnel.

Mme la Maire rappelle que le mois de janvier est aussi marqué par les commémorations du drame de la rue de Trévise du 12 janvier 2019 et informe que les travaux dans cette rue ont commencé le matin même, entre les rues Bergère et Sainte-Cécile. Ces travaux doivent permettre de restaurer la chaussée et le trottoir, d'embellir et de redonner vie au quartier, en piétonnisant et en végétalisant. Ce chantier important est très attendu et est suivi de très près par l'exécutif du 9^e qui espère que les délais seront respectés et que le chantier sera terminé au printemps 2025. Mme la Maire ajoute que le marché de la rue Sainte-Cécile devrait aussi voir le jour au même moment.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe pour la présentation du rapport mensuel sur la sécurité.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain informe que, vendredi 17 janvier 2025, Mme la Maire a reçu à la Mairie du 9^e arrondissement les représentants des forces de l'ordre et de secours de l'arrondissement pour leur présenter ses meilleurs vœux de santé et de réussite pour l'année 2025. Étaient présents les policiers nationaux et municipaux, les pompiers et les militaires de l'opération Sentinelle. Cette cérémonie de vœux a été l'occasion pour Mme la Maire de remercier l'ensemble des forces de secours et de sécurité pour leur engagement exceptionnel en 2024, notamment au moment de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques qui ont été un événement hors norme pour les forces de sécurité.

Mme Adeline Guillemain ajoute qu'un nouveau capitaine Sentinelle, venant du 6^e régiment du génie d'Angers, est arrivé dans le 9^e arrondissement et a pris ses fonctions pour un mois à compter du 8 janvier. Son successeur sera accueilli dès sa prise de poste afin de lui présenter les acteurs et les enjeux sécuritaires de l'arrondissement.

Mme Adeline Guillemain informe que, la semaine précédente, la Mairie du 9^e arrondissement a reçu de nouveaux signalements d'habitants concernant des nuisances sonores provenant d'un bar festif de la rue Godot de Mauroy. Ce bar avait fait l'objet d'une réunion de médiation en octobre 2023, présidée par M. Alexis Govcuyan, et des engagements avaient été pris pour améliorer la situation. Face aux récents signalements, l'exécutif du 9^e arrondissement a réagi et s'est rendu sur place pour rencontrer le gérant et lui faire part des plaintes reçues, afin de lui rappeler l'importance de respecter la tranquillité publique et le bien-être des riverains.

Mme Adeline Guillemain prend ce bar en exemple puisqu'il s'agit d'un cas d'école. Ce sujet revient alors qu'ils y avaient déjà porté toute leur attention. Un point sur les engagements pris lors de la médiation précédente a été fait. Des panneaux ont été apposés en français et en anglais à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement pour rappeler les règles élémentaires de respect envers les habitants. L'exécutif du 9^e a également discuté avec l'un des employés en charge de la tranquillité publique, qui travaille de 22h à 2h du matin pour canaliser les clients qui sortent pour fumer notamment et leur rappeler les règles de courtoisie envers les riverains. Un contact a également été pris avec l'unité de police administrative du commissariat central du 9^e qui a informé qu'aucun appel au 17 n'a été effectué concernant cet établissement. Néanmoins, à la suite de ces signalements, l'exécutif du 9^e arrondissement a demandé une surveillance renforcée du secteur et une intensification des passages dans cette rue. Mme Adeline Guillemain souligne que la Mairie du 9^e prend cette situation, comme toutes les autres, très au sérieux et qu'elle continue de surveiller de très près le respect des engagements de ce bar et des autres. La Mairie du 9^e invite les futurs plaignants, en cas de nouveau débordement, à revenir vers elle et à contacter directement la Police nationale et la police municipale.

Mme Adeline Guillemain informe qu'un accident est survenu le 15 janvier 2025. Un jeune lycéen de 17 ans a été victime d'un accident de chantier rue Blanche où une poutre en bois lui est tombée sur la tête. Son pronostic vital, engagé au moment des faits, s'est stabilisé depuis, même s'il souffre de plusieurs fractures. Selon les premiers éléments de l'enquête, un agent du chantier était chargé de bloquer la circulation. Mais la victime aurait repris sa route avant la fin de la manœuvre. L'exécutif du 9^e attend les conclusions des investigations qui ont été menées conjointement avec l'inspection du travail pour faire la lumière sur cet incident.

Concernant les nuisances liées aux chantiers, Mme la Maire a reçu la semaine précédente plusieurs signalements au sujet du chantier du Bus Palladium, situé au 6 rue Pierre Fontaine. Ce gros chantier vise à construire un hôtel 5 étoiles à la place de l'ancienne salle de spectacle. Le gros œuvre est quasiment terminé. Cependant, il reste d'importants travaux à réaliser, notamment concernant la toiture. La fin du chantier est prévue au troisième trimestre 2025. La Mairie du 9^e convoquera rapidement les propriétaires responsables pour faire un point de situation, et recevra également les habitants afin de trouver des solutions pour permettre à tout le monde de cohabiter pendant les dernières phases de travaux.

Mme Adeline Guillemain évoque la situation particulièrement préoccupante de la rue de la Tour des Dames. Au cours des dernières semaines, la Mairie du 9^e a reçu de nouveaux signalements concernant des bandes de jeunes qui restent dans la rue en point fixe. Une rixe a notamment éclaté le 21 janvier au soir, impliquant une vingtaine de jeunes qui se trouvaient devant et à l'intérieur du centre Jacques Bravo. L'exécutif du 9^e arrondissement poursuivra le travail de fond qu'il mène depuis plusieurs années avec le commissariat central, la police municipale et le bailleur social Paris Habitat, ainsi que les clubs de prévention Aurore-Siloë et la Ligue de l'enseignement, afin d'apporter des réponses durables à ce sujet très préoccupant.

Mme la Maire confirme que ce sujet est très préoccupant et précise qu'il est suivi également par le cabinet du Préfet. Elle rappelle qu'elle avait sollicité ces dernières années le préfet de Police pour qu'il prenne des arrêtés anti-regroupement.

Mme la Maire évoque un événement qui les a effondrés le week-end précédent. Un jeune homme de 14 ans, après être sorti d'un entraînement et avoir refusé de donner son téléphone portable, a perdu la vie de coups de couteau donnés par deux jeunes du quartier qui en avaient décidé autrement. Mme la Maire affirme que ces rixes sont insupportables et appelle à une vigilance de tous les instants, en sachant que le commissariat est très mobilisé sur ce sujet. Elle estime que la situation rue de la Tour des Dames est intolérable et inacceptable. Les actions de la Mairie se poursuivront et s'intensifieront pour que la situation, qui s'était améliorée en 2024 mais qui s'est détériorée début 2025, s'améliore une bonne fois pour toutes, et que certains jeunes ne considèrent pas cette rue comme leur maison. Il ne s'agit pas d'une zone de non-droit.

Mme Adeline Guillemain informe, pour conclure, que le mardi 28 janvier, Mme la Maire assistera au pot de départ de deux figures majeures du commissariat central du 9^e arrondissement : le commandant divisionnaire Philippe Bénard, qui prend sa retraite, et le capitaine Romain Luccisano, qui a demandé une mutation à Beauvau. Cet événement sera l'occasion de saluer leur dévouement et leur engagement exemplaires au service des habitants de l'arrondissement.

Mme la Maire la remercie pour ce point complet qui a permis de revenir sur les points saillants dans l'arrondissement, y compris la question des chantiers qui posent des problèmes de nuisances et doivent parfois être mieux encadrés pour assurer la sécurité.

Mme la Maire redonne la parole à son adjointe pour présenter le rapport mensuel sur la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

Mme Adeline Guillemain informe que, le 10 janvier 2025, Mme la Maire a présenté ses vœux aux équipes de propreté du 9^e arrondissement. Elle salue une nouvelle fois les sept médaillés du travail, y compris M. Frédéric Deschamps à l'occasion de son prochain départ, pour toutes ses années de service au sein de la division et de la collectivité parisienne. Ces distinctions, plus que de simples reconnaissances symboliques, illustrent des parcours d'exception et témoignent de ces carrières exemplaires qui leur rappellent combien leur travail est précieux pour la ville et pour les habitants qu'ils servent ensemble.

Mme Adeline Guillemain ajoute que tout cela ne se fait pas sans effort. Le contexte social et économique reste difficile et la Mairie du 9^e mesure les contraintes auxquelles ses agents sont confrontés. Qu'il s'agisse de la pression sur les ressources humaines et matérielles, des aléas climatiques ou encore des attentes croissantes des habitants, leur travail est parfois éprouvant. Pourtant, ils restent mobilisés, animés par le sens de l'intérêt général et un profond attachement à leurs missions. La Mairie du 9^e continuera en 2025 à travailler avec eux pour améliorer leurs conditions de travail, renforcer les moyens et valoriser leurs actions.

Mme Adeline Guillemain présente ensuite le bilan annuel de l'utilisation de l'enveloppe territoriale « souplesse » dans le 9^e arrondissement, outil essentiel pour renforcer l'efficacité et la réactivité de leurs actions en matière de propreté urbaine.

Cette enveloppe complète les actions de propreté réalisées dans le cadre du socle majoritairement géré par les agents de la ville de Paris, et elle offre aux arrondissements une marge de manœuvre pour intervenir rapidement et efficacement sur des problématiques ponctuelles ou saisonnières. Cette approche permet une adaptation précise et ciblée aux besoins de l'arrondissement. Pour l'année 2024, le montant total de l'enveloppe notifié au 9^e arrondissement s'élevait à 502 793 euros. Au 31 décembre 2024, 97 % de cette enveloppe ont été consommés, soit 489 244 euros utilisés et un solde disponible de 13 549 euros. Ce chiffre illustre la bonne gestion des ressources et leur capacité à les mobiliser efficacement pour répondre aux besoins du terrain.

Mme Adeline Guillemain présente la répartition des dépenses par type de prestations. Pour ce qui est des engins de nettoyage de chaussée, il s'agit d'investissements très importants de 304 000 euros, soit 62 % du montant global. Ces investissements permettent un renforcement significatif du nettoyage des artères principales et secondaires, et garantissent une circulation plus agréable et une présentation impeccable des espaces publics. Concernant le repassage des poubelles de rue, il s'agit de passages supplémentaires qui réduisent l'accumulation des déchets dans les zones les plus fréquentées. Cela représente 14 % du montant engagé de l'enveloppe, soit 70 000 euros. Pour ce qui concerne le nettoyage des graffitis, plusieurs zones sensibles ont été traitées pour offrir une meilleure qualité visuelle, un environnement plus sécurisé et surtout une réponse rapide et efficace. Cela représente environ 23 500 euros, soit 5 % des engagements. Au sujet des espaces verts diffus, il s'agit d'un entretien ciblé qui permet de préserver la biodiversité en maintenant le cadre agréable et propre, pour un montant de 36 900 euros. Concernant le nettoyage des emplacements occupés par des personnes à la rue, une approche respectueuse et hygiénique a été adoptée pour ces interventions, afin de favoriser le bien-être des personnes concernées et celui des riverains. Cela représente 5 % des montants engagés. Il est aussi question de l'entretien des BigBelly, poubelles compactantes qui ont été maintenues en parfait état afin de maximiser leur efficacité et leur durabilité. Cela représente 3 % des montants engagés. Concernant le lavage à l'eau chaude, ce dispositif a été déployé pour traiter les zones sensibles aux salissures récurrentes et apporter une solution plus durable.

Mme Adeline Guillemain explique que ces chiffres et réalisations témoignent de leur gestion rigoureuse et de leur volonté d'optimiser chaque euro investi dans la propreté de l'arrondissement, en écoutant les besoins du terrain et en agissant de manière très ciblée. La Mairie du 9^e arrondissement a répondu aux attentes des habitants au mieux et anticipé les enjeux de demain.

S'agissant des équipements, Mme Adeline Guillemain note qu'au mois de janvier 2025, un nouveau Trilib' a été implanté au 33 boulevard de Clichy, et annonce que, dans les semaines à venir, un autre sera implanté au 10 rue Jean-Baptiste Pigalle.

Mme Adeline Guillemain remercie l'ensemble des agents de propreté pour leur dévouement et leur professionnalisme, et assure que la Mairie du 9^e arrondissement continuera avec eux à faire du 9^e un modèle de propreté et de qualité de vie.

Mme la Maire la remercie et se joint à elle pour remercier l'équipe, sous la direction de Mme Mélanie Jeannot, qui fait un travail important.

Mme la Maire explique avoir jugé utile de transmettre aux conseillers ces données dans un souci de transparence. Elle remercie Mme Adeline Guillemain pour toutes ces informations extrêmement utiles pour le public présent et l'ensemble des élus.

Mme la Maire propose à son adjoint, M. Jean-Pierre Plagnard, de présenter ses délibérations, afin qu'il puisse rejoindre le GIE Paris Commerces dans le cadre de ses attributions.

DÉLIBÉRATION 09.2025.005 (2025.DLH.23-12) - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES D'ACQUISITION-AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI, PLAI FONCIER, PLUS ET PLUS FONCIER POUR UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉ 9 RUE DE CHÂTEAUDUN (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.006 (2025.DLH.23-17) - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES D'ACQUISITION-AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI, PLAI FONCIER, PLUS ET PLUS FONCIER POUR UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉ 149 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE ET 4/6 RUE CONDORCET (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard confirme que la RIVP est le principal bailleur du 9^e arrondissement. Il rappelle qu'il est possible de réaliser une préemption directement par la Ville ou par l'intermédiaire d'un bailleur social. Il s'agit ici de préemptions demandées par la Ville au bailleur social RIVP. Deux préemptions ont déjà été étudiées par les conseillers du 9^e arrondissement en 2020 et 2024. Le premier bâtiment se situe 9 rue de Châteaudun et le second, évoqué deux mois plus tôt, se situe à l'angle de la rue du Faubourg Poissonnière et de la rue Condorcet.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne des pistes d'amélioration. Le premier problème est la présence des documents, puisqu'il manque trois emprunts. L'exécutif du 9^e arrondissement fait toutefois confiance à la mairie centrale pour que ces emprunts soient réalisés comme prévu.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde un autre point, légèrement gênant. Il explique que les emprunts garantissent des prêts. Or le montant de la garantie d'emprunt est 1 000 euros inférieur à ce qu'il devrait être, à savoir 5 025 000 euros au lieu de 5 026 000 euros, ce qui nécessite une correction.

Il explique ensuite qu'il est question d'une DLH de 2024 qui n'existe pas à leur connaissance.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que le point majeur de ce travail concerne les emprunts. Il rappelle que la Ville ou les bailleurs sociaux empruntaient à des taux proches de zéro.

Cela signifie que, dans le cadre d'une opération immobilière, les frais financiers étaient nuls. Or, désormais, puisque les emprunts des bailleurs sociaux et de la Ville pour le logement social sont indexés sur le taux du livret A qui a remonté et se situe autour de 3 %, les frais financiers ne sont plus nuls, ce qui pose d'importants problèmes.

La délibération 2020.DLH.235, relative au 9 rue de Châteaudun, indiquait qu'il s'agissait de 10 logements PLAI pour une surface totale de 761 m², et de 6 logements PLUS pour une surface totale de 276 m². Puisqu'aujourd'hui le loyer PLAI est à 6,48 euros par m² et que le loyer PLUS est à 7,27 euros par m², le bailleur social recevra chaque mois un loyer de 6 940 euros pour l'ensemble des biens qui seront loués. Or les frais financiers de ces logements s'élèveront à 12 053 euros. Les loyers ne couvriront ainsi que 58 % de la charge d'emprunt alors que les loyers doivent couvrir à la fois les frais financiers, l'amortissement du bien, le coût de la gestion du bailleur ainsi que le petit et le gros entretien.

Concernant le second immeuble, il s'agissait dans la délibération DLH de 2024 de 13 logements PLAI pour une surface totale de 707 m² et de 9 logements PLUS pour une surface totale de 555 m². Les loyers mensuels s'élèveront ainsi à 8 016 euros alors que la charge d'emprunt s'élèvera à 18 340 euros par mois, soit un taux de couverture de la charge d'emprunt par les loyers d'à peine 46 %. Le problème est de voir comment payer les frais financiers, puis le reste.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la RIVP ne fera pas faillite dans l'immédiat et qu'il existe d'autres revenus. D'abord, il existe des loyers non conventionnés. Néanmoins, la Ville pousse au maximum pour conventionner. Cette ressource tend donc à diminuer. Ensuite, il existe les commerces au rez-de-chaussée, loués grâce au GIE Paris Commerces. M. Jean-Pierre Plagnard note que ce souci financier peut être important, au vu des montants.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle certains points soulevés dans de précédentes réunions. Malgré les demandes de l'exécutif du 9^e arrondissement, il n'existe jamais de logements en PLS, c'est-à-dire destinés à des cadres débutants, des techniciens confirmés ou des familles ayant des revenus modestes mais raisonnables. Or les loyers PLS sont à 14,18 euros, contre 6 ou 7 euros le m² s'agissant des autres loyers. M. Jean-Pierre Plagnard regrette l'absence de tels logements qui pourraient garantir une véritable mixité dans le logement social et rapporter plus d'argent, ce qui permettrait plus facilement de couvrir la charge. Ces délibérations montrent ainsi l'impact financier des décisions précédentes. Il s'agit uniquement de petits loyers et d'un déséquilibre financier qui, à terme, pourra être très gênant pour les bailleurs sociaux.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que, puisqu'il s'agit de garanties, il existe un risque d'appel de garanties, et se demande d'où viendra l'argent pour cet appel. L'article 6 des contrats indique, concernant la Ville, que les charges des garanties ainsi accordées seront couvertes éventuellement par un prélèvement sur les ressources générales du budget et, en cas d'insuffisance de celles-ci et à concurrence des sommes nécessaires, par une augmentation corrélative des taux de taxes foncières, de la taxe d'habitation ainsi que de la cotisation foncière des entreprises. Les propriétaires de logements restent donc les premiers contributeurs désignés pour solvabiliser les finances de la Ville.

Mme la Maire le remercie d'avoir porté les arguments de l'exécutif du 9^e arrondissement. Elle note qu'il est difficile de voter pour cette délibération et appelle à s'abstenir. Elle propose de passer aux interventions des élus.

Mme Frédérique Dutreuil salue le travail remarquable de M. Jean-Pierre Plagnard. Néanmoins, elle explique que la RIVP sait gérer et a des comptes équilibrés, en sachant qu'il s'agit de considérer tous les immeubles globalement dans le bilan d'une entreprise. Elle considère que la question de la mixité est un vrai problème dans le 9^e arrondissement. Elle préconise de favoriser la mixité dans les logements sociaux mais aussi dans les écoles. Elle trouve que l'exécutif du 9^e arrondissement n'aime pas trop accueillir des gens avec très peu de moyens. Elle souligne que, dans le 9^e arrondissement, le nombre de classes populaires baisse et que le revenu médian est supérieur au revenu médian de Paris. En termes de sociologie, le 9^e arrondissement perd donc des classes moyennes au bénéfice des cadres. Mme Frédérique Dutreuil constate malheureusement que l'équilibre se fait par le logement social.

M. Pierre Maurin regrette l'absence d'équilibre social à la Mairie de Paris depuis de longues années puisqu'il n'existe plus de PLS et de logements intermédiaires, et que les logements sociaux sont de plus en plus conventionnés. Du temps de M. Jacques Chirac, il existait une vraie mixité. La société a changé depuis vingt-cinq ans et toutes les grandes métropoles font face à de plus en plus de pression sur le logement. Pour que Paris reste une ville inclusive, comme le dit Mme Anne Hidalgo sans agir suffisamment dans ce sens, il est nécessaire de changer les critères d'attribution dans les logements sociaux, comme le groupe de M. Pierre Maurin l'affirme depuis longtemps. La conservation des critères très sociaux participe à séparer les gens avec des moyens extrêmement modestes et les gens qui travaillent dans de grands groupes ou dans des start-up et qui ont les moyens de se payer les logements en question. Les gens qui travaillent pour Paris, tels que des instituteurs et des assistantes maternelles, habitent parfois à 30 km de Paris. M. Pierre Maurin considère qu'il s'agit d'un véritable scandale sur le plan social et demande si l'exécutif trouve cela normal. Il ajoute que l'équilibre de la RIVP et des bailleurs sociaux est mis en péril par une pression de plus en plus forte exercée par l'exécutif à leur encontre, une explosion de la taxe foncière et une augmentation de plus de 60 % de la taxe d'habitation. M. Pierre Maurin indique que les propos de M. Jean-Pierre Plagnard étaient très précis, sur la création d'un équilibre précaire, sur l'explosion de la dette et sur la fiscalité qui pèse de plus en plus sur les propriétaires. Il préconise de changer la politique du logement social et annonce qu'il ne votera pas favorablement cette délibération.

M. Arnaud Ngatcha appuie les propos de Mme Frédérique Dutreuil et rappelle à M. Pierre Maurin qu'à l'époque où M. Jacques Chirac était Maire de Paris, la pression immobilière et le prix du foncier n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il explique que la situation à Paris est celle que vivent toutes les grandes villes à travers le monde. Il reconnaît que le prix du foncier augmente dans le 9^e arrondissement, compte tenu de son attractivité et de l'arrivée d'un certain nombre de nouvelles personnes. Les mesures mises en place par la Ville de Paris visent justement à favoriser le logement social. M. Arnaud Ngatcha ajoute que dans le logement social figure aussi le logement intermédiaire qui ne concerne pas uniquement les personnes en précarité mais aussi les classes moyennes. Il rappelle en outre la politique visant à permettre le logement des personnels de la Ville de Paris.

Mme Frédérique Dutreuil trouve qu'il est exagéré de critiquer cette politique alors que le logement social à Paris a augmenté, alors qu'il existe, dans la ville, 200 000 logements vacants. Elle ajoute que la pénurie fait augmenter la valeur des logements et des locations dans le secteur privé. Elle rappelle l'exemple d'un Grenoblois qui a obtenu un CDI et un salaire conséquent mais qui est retourné à Grenoble, faute d'avoir pu trouver une location. La responsabilité de la pénurie des logements sociaux ne revient pas à la Maire de Paris ou à sa politique, mais aux personnes qui ont spéculé sur les logements sociaux et qui ont décidé de retirer du marché locatif à durée supérieure à un an les propriétaires pour faire du Airbnb. Mme Frédérique Dutreuil fait référence aux locataires qui, lorsque les propriétaires décident de vendre leur bien et leur donnent congé six mois avant la fin du bail, sont obligés de quitter Paris, compte tenu du prix trop élevé du marché parisien. Elle souligne le déficit de revenus. Elle considère qu'un enseignant ou un instituteur, compte tenu de ses revenus inférieurs aux revenus médians, appartient à la classe populaire et non à la classe moyenne, et qu'il est nécessaire pour ces gens qui travaillent à Paris et qui ont de petits salaires d'accéder à des logements sociaux.

Mme la Maire note que les intervenants se sont écartés de l'objet de la délibération tout en conservant un esprit de concorde et de bienveillance, ce qui n'est pas le cas partout, précisant qu'elle n'a pas le droit aux mêmes faveurs lorsqu'elle siège au Conseil de Paris. Elle remercie Mme Frédérique Dutreuil pour ses propos qui ne sont pas si éloignés de ceux de M. Jean-Pierre Plagnard, et de leur volonté d'aider les familles intermédiaires ou moyennes à rester dans l'arrondissement. Mme la Maire rappelle que Mme Frédérique Dutreuil participe à la commission d'attribution des logements du 9^e arrondissement, transparente et transpartisane, et précise qu'un tiers des dossiers présentés concernent des agents de la fonction publique, tels que des assistantes maternelles, des instituteurs et des animateurs, qui servent les Parisiens et font vivre les services publics.

M. Jean-Pierre Plagnard répond qu'il n'imagine pas que la RIVP puisse faire faillite. En revanche, l'analyse de ses comptes de résultat entre 2022 et 2023 fait apparaître une nette baisse, liée à la hausse des taux. Or, cette hausse des taux va se poursuivre et fragiliser sérieusement les bailleurs sociaux, ce qui doit amener les élus à réfléchir à ce point.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que lui-même et Mme la Maire assurent des permanences logement, qu'ils y rencontrent de nombreuses personnes et constatent leur détresse à laquelle ils essaient de répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard considère la mixité comme un vrai sujet. Il explique que, dans un immeuble, des gens se rencontrent et une communauté d'entraide se crée, ce qu'encouragent d'ailleurs les bailleurs sociaux. Il est par conséquent important que toutes les classes se trouvent dans ces bâtiments sociaux. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'il est favorable aux logements PLI mais qu'il n'en a pas vu passer un seul depuis le début de la mandature, alors que des gens pourraient en bénéficier. Il s'agit souvent de familles avec des enfants déjà scolarisés dans l'arrondissement, qui sont obligés de partir lorsque le foyer s'agrandit, ce qui les met dans une situation compliquée. M. Jean-Pierre Plagnard affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement ne souhaite pas opposer les uns aux autres mais que chacun puisse trouver son bonheur dans le 9^e arrondissement.

Le fait de ne proposer que des logements PLAI et PLUS, bien que nécessaires, est un problème important et il est nécessaire d'accueillir tous les types de personnes.

Mme la Maire le remercie et met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.23-12.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.23-17.

DÉLIBÉRATION 09.2025.007 (2025.DLH.44) - MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CHANGEMENT D'USAGE À LA LOI DU 19 NOVEMBRE 2024 ET AU PLUB.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que cette délibération est plus consensuelle. Il s'agit d'un changement lié à la loi du 19 novembre 2024, qui a renforcé les outils de régulation des meublés touristiques à l'échelle locale, ainsi qu'au PLU de la Ville de Paris. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle le problème lié aux précédentes lois : pour empêcher un changement d'usage, il était toujours nécessaire de se référer à la situation du logement au 1^{er} janvier 1970. Il rappelle que très peu de sanctions sont prises contre les personnes qui créent des Airbnb illégaux. L'équipe de la Ville de Paris, composée de 33 personnes, n'a formulé que 100 sanctions deux ans auparavant. M. Jean-Pierre Plagnard considère que l'abandon de la référence au 1^{er} janvier 1970 sera un vrai bénéfice et espère que le nombre de sanctions augmentera considérablement. Il évoque ensuite l'extension du secteur de compensation renforcée, qui n'a pas d'incidence sur le 9^e arrondissement, puisqu'il était déjà intégralement dans ce secteur.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit d'adapter leur règlement à la législation adoptée à l'Assemblée en novembre 2024, en cohérence avec le PLU. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.44.

VOËU V.09.2025.001 - VOËU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'AIDE À L'INSTALLATION DES PROFESSIONS MÉDICALES LIBÉRALES À PARIS.

Mme la Maire informe que Paris est le plus grand désert médical de France. Le 9^e arrondissement accueille des professionnels de santé qui vieillissent et doivent transmettre leur cabinet à des personnes plus jeunes. Mme la Maire passe la parole à son adjoint pour présenter ce vœu qui s'appuie sur un cas pragmatique dans l'arrondissement afin de voir comment faciliter leur installation.

M. Jean-Pierre Plagnard informe qu'un professionnel de santé qui n'aurait pas procédé au changement d'usage pour transformer un logement en cabinet médical risquait 100 000 euros d'amende. Il indique qu'un cardiologue reconnu et apprécié, spécialiste de cardiologie pédiatrique, partira prochainement et sera remplacé par une jeune cardiologue, dotée de la même spécialité, à qui il est demandé une compensation renforcée pour un local de 75 m², à hauteur de 2 000 à 3 000 euros le m², en sachant qu'elle est en exercice réglementé et qu'elle ne facture pas des sommes astronomiques. Alors que les avocats et experts-comptables peuvent avoir des revenus suffisants pour payer ces compensations, ce n'est pas le cas des médecins en secteur 1 ou en secteur 2 ayant souscrit à l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM). Or le secteur renforcé s'étend de plus en plus.

M. Jean-Pierre Plagnard propose, à l'initiative de Mme la Maire, d'autoriser un médecin qui souhaite s'installer dans l'arrondissement à le faire sans avoir à demander une compensation. Il explique que, pour l'installation d'un médecin en rez-de-chaussée, une compensation n'est pas demandée. Or, il s'agit dans le cas en question d'une installation au premier étage, ce qui engendre un coût démesuré d'un demi-million d'euros. M. Jean-Pierre Plagnard insiste sur la nécessité de garder des médecins dans les arrondissements comme le 9^e, très bien reliés en métro et donc faciles d'accès, ce qui contribuerait par ailleurs à désengorger l'hôpital public.

Mme la Maire le remercie et ouvre le débat.

Mme Frédérique Dutreuil estime que le vœu vient à propos. Elle souligne le contexte de pénurie de logements et explique qu'il existe à certains endroits un très grand nombre de locaux commerciaux et de bureaux. Le 9^e arrondissement est celui, après le 8^e, qui compte le plus de bureaux et de surfaces commerciales, et le taux de logements sociaux y est d'environ 8 %. Pour préserver les logements, le règlement prévoit donc un coût en cas de transformation d'un logement en local commercial.

Mme Frédérique Dutreuil indique que le 9^e arrondissement n'est pas dépourvu de médecins conventionnés, selon les données dont elle dispose via Amélie et Doctolib, au contraire d'autres arrondissements tels que le 19^e, le 20^e, ainsi que le 6^e et le 12^e en partie, où la dispense de compensation peut se discuter. C'est pourquoi elle considère cette proposition comme une distorsion du règlement.

M. Pierre Maurin annonce qu'il pourrait voter favorablement ce vœu mais préconise un traitement au cas par cas. Il ajoute qu'il est nécessaire de favoriser l'installation de médecins en rez-de-chaussée. Il annonce qu'un amendement sera déposé au prochain Conseil de Paris par la Maire du 8^e arrondissement pour abolir la limitation à 50 m² en rez-de-chaussée pour les professions libérales, en vigueur dans certains arrondissements. Il espère que Mme la Maire et l'ensemble des conseillers de Paris le voteront favorablement.

Mme la Maire donne la parole à M. Gilles Fiszenson, en charge des solidarités et des seniors, et qui, en tant que professionnel de santé, connaît la situation sur le terrain et a vu dans l'arrondissement des généralistes partir à la retraite sans avoir été remplacés.

M. Gilles Fiszenson confirme qu'il est ici question d'une cardiologue spécialisée qui est dans l'impossibilité de reprendre le cabinet dans les conditions actuelles.

M. Arnaud Ngatcha note l'existence d'une règle générale mais aussi de cas particuliers. Il indique avoir consulté M. Jacques Baudrier, évoque les échanges en cours avec ses services, et espère qu'une solution sera trouvée.

Mme la Maire informe que, lors des permanences, des gens confient ne pas avoir de médecin généraliste ou de dentiste. Depuis 2020, la moitié des médecins du 9^e arrondissement étaient en âge de partir à la retraite. Cette problématique n'existait pas dix ans auparavant. Il s'agit d'un enjeu de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), dont le 9^e arrondissement a été l'un des premiers territoires en France à la mettre en place, pour ne laisser personne au bord du chemin.

Mme la Maire rappelle que le cardiologue pédiatrique en question est un médecin du secteur 1 et non un professionnel de santé ayant des honoraires libres.

M. Alexis Govciyan explique qu'en matière de pénurie, il existe les chiffres d'un côté et la réalité du terrain de l'autre. Il s'appuie sur ses nombreux contacts avec les habitants du 9^e arrondissement pour affirmer qu'il manque des dentistes, des médecins généralistes et des spécialistes, sujet dont il est nécessaire de tenir compte. Il rappelle cependant que le vœu concerne tout Paris et il appelle à le voter collectivement car il en va de l'intérêt général.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que le 9^e arrondissement compte 40 000 logements d'habitation et que le nombre de dossiers de changement d'usage est d'à peine quelques dizaines. Il s'agit en revanche d'assurer une proximité avec les médecins. Il préconise d'installer les médecins spécialistes à proximité des stations de métro, en cohérence avec la ville du quart d'heure de Mme Anne Hidalgo. Aider les médecins à s'établir dans des endroits favorables revient à faire œuvre de service public.

Mme la Maire donne la parole à Mme Frédérique Dutreuil, en lui précisant qu'il s'agit en principe d'une seule prise de parole par élu et par délibération.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle n'est pas contre le fait d'aider les médecins à s'installer. Elle comprend par ailleurs la différence entre les chiffres et le ressenti.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant la délibération 2021.DLH.459 « Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation » et déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III du livre VI du Code de la construction et de l'habitation, adopté le 15 décembre 2021 par le Conseil de Paris et publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris le 18 janvier 2022 ;

Considérant le fait que des médecins de secteur 1 ou en secteur 2 OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) souhaitant s'établir dans un quartier où a été constatée une prédominance des surfaces de bureaux par rapport aux surfaces de logements, sauf dans le cas d'un rez-de-chaussée, doivent, lors d'une demande de changement d'usage, proposer une compensation égale au nombre de m² du local loué ;

Considérant que, dans le cas où ce cabinet est dans le secteur de compensation renforcée, que la surface à compenser est égale au double de la surface du cabinet, ce qui est souvent le cas dans les quartiers où a été constatée une prédominance des surfaces de bureaux par rapport aux surfaces de logements ;

Considérant que le coût de cette compensation est démesuré pour des médecins ayant choisi d'exercer en secteur 1 ou en secteur 2 OPTAM ;

Considérant que plusieurs quartiers de Paris, notamment ceux où a été constatée une prédominance des surfaces de bureaux par rapport aux surfaces de logements, sont souvent considérés comme des déserts médicaux alors qu'il y a un fort besoin de la population de disposer d'une médecine au coût abordable - secteur 1 ou secteur 2 OPTAM - et que le système de transport en commun est dense et performant pour les patients éloignés ;

Considérant que la présence homogène sur le territoire de médecin de secteur 1 participe à désengorger les urgences de l'hôpital public ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- modifie la délibération 2021.DLH.459 « Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation » pour qu'il ne soit plus demandé de compensation aux médecins de secteur 1 ou secteur 2 OPTAM souhaitant s'établir dans un quartier où a été constatée une prédominance des surfaces de bureaux par rapport aux surfaces de logements.***

Mme la Maire indique que ce vœu sera donc débattu au Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2025.003 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU RÉFÉRENT DU CONSEIL DE QUARTIER ANVERS - MONTHOLON DU 9^E ARRONDISSEMENT.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose d'élire M. Sébastien Dulermo en tant que référent du conseil de quartier Anvers - Montholon, en sachant qu'il l'a déjà été au cours de la première mandature.

M. Sébastien Dulermo est désigné par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) élu référent du conseil de quartier Anvers - Montholon.

Mme la Maire précise que M. Alexis Govciyan a la procuration de Mme Maud Lelièvre, en déplacement au Guatemala dans le cadre de l'UICN.

DÉLIBÉRATION 09.2025.008 (2025.DDCT.39) - COMMUNICATION DE LA MAIRE DE PARIS - ACTE 2 DE LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES MUNICIPALES POUR UNE VILLE DU QUART D'HEURE

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'il s'agit non d'une délibération mais d'une communication, donc d'une déclaration de bonnes intentions. Cette communication a trait à ce que la mairie centrale avait annoncé en 2020 comme un « big bang territorial ». Aujourd'hui, il n'en est plus question. Ce terme a disparu tant il a été moqué et paraissait bien pompeux et prétentieux par rapport à la réalité de ce qui est soumis au vote. Sur le papier, une formulation reste : celle de faire des maires d'arrondissement les pilotes de l'action municipale sur leur territoire. Il s'agit d'une bonne intention, de bon sens, réclamée par les Parisiens. Ils sont d'ailleurs les premiers à penser que c'est déjà le cas et ne vont pas voir dans cette formulation une réelle révolution, eux qui sont amenés à élire leur maire d'arrondissement au suffrage universel direct, contrairement au Maire de Paris qui est désigné par une assemblée de 163 conseillers de Paris. Mme la Maire évoque les propos qui ont été tenus les mois précédents, mais affirme que le scrutin ne changera pas : les maires d'arrondissements sont élus au suffrage universel direct et le Maire de Paris est désigné par l'assemblée du Conseil de Paris.

Mme la Maire retient que le maître mot de cette communication est la ville du quart d'heure, concept un peu dépassé pour un territoire comme le 9^e arrondissement où tout est à cinq minutes. La Mairie du 9^e n'a pas attendu cette nouvelle communication et déclaration d'intention pour s'organiser à l'échelle de l'arrondissement, dans un réseau étroit et collaboratif avec les services municipaux déconcentrés. Il s'agit de la propreté, des bibliothèques, des crèches et des animateurs, avec qui les conseillers ont un contact quotidien. Mme la Maire ajoute qu'elle a eu l'occasion quelques jours auparavant de leur adresser toute sa gratitude et tous ses remerciements pour leur confiance lors des cérémonies de vœux.

Mme la Maire présente le texte. En plus des enveloppes propreté « souple » seront mises en place des enveloppes « pieds d'arbres » pour traiter de manière prioritaire les pieds d'arbres, en sachant que la Mairie du 9^e n'a pas attendu cette communication pour traiter de cette question. Mme la Maire estime que, si des pieds d'arbres sont dangereux pour les piétons, quel que soit le nom de l'enveloppe, il faut agir tout de suite. Elle considère, concernant l'enveloppe « pieds d'arbres » et l'enveloppe « souple » espace vert, qu'il s'agit d'une fausse annonce, car cela existe déjà dans le 9^e arrondissement avec le marché de sur-entretien. Elle rappelle qu'en 2014, lors de leur arrivée aux responsabilités, pour pallier la faiblesse des moyens de la DEVE, l'exécutif du 9^e, avec son directeur, a pris en charge un marché de sur-entretien des espaces verts, afin de travailler sur ce qui constitue un irritant pour les Parisiens, qu'il s'agisse des pieds d'arbres ou des espaces verts, qui doivent être bien entretenus.

Mme la Maire poursuit la présentation en indiquant que le texte parle ensuite d'urgence sociale. Elle estime que, sur ce sujet, la Maire de Paris devrait aller jusqu'au bout de son raisonnement et demander à l'État de lui transférer la compétence sur la mise à l'abri, ce qui permettra d'éclaircir les actions de chacun. Mme la Maire aborde un point non évoqué dans la communication, en indiquant que la réforme des CASVP en EPS est un véritable échec. Loin de rapprocher les habitants des services, anciennement du département, cette réforme purement administrative mais très chronophage pour les services, les tient de plus en plus éloignés, ce qui désole Mme la Maire.

Mme la Maire lit dans la communication que les résidences et clubs seniors ne peuvent pas être considérés, pour des raisons administratives, comme des équipements transférés à l'inventaire des conseils d'arrondissement, comme le sont tous les autres équipements de la ville, des écoles en passant par les crèches, les bibliothèques, les salles de sport. Elle avoue que cela la laisse perplexe et note l'absence d'explication claire. S'il existe une volonté politique, il n'existe aucun obstacle administratif.

Mme la Maire note une autre annonce figurant dans le texte, à savoir la création de trois fonds d'animation locale, dédiés à la solidarité, à la culture et au sport. Ces trois fonds prennent exemple sur le fonds d'animation locale mis en place en 2022. Le fonds est de 300 000 euros pour tous les arrondissements, soit 10 000 euros et 0,16 euro par habitant pour ce qui est du 9^e arrondissement, ce qui n'est pas suffisant, surtout en comparaison aux sommes bien plus importantes accordées par le Conseil de Paris sous forme de subventions à diverses associations. Mme la Maire estime donc qu'ils sont très loin de pouvoir parler de décentralisation.

Mme la Maire précise que des fonds d'animation locale étaient appelés fonds du Maire, ce qui correspond, en langage marketing, à du naming. Elle regrette que cela ne fasse pas avancer la territorialisation. Il s'agit également de naming pour ce qui est des MVAC, ces maisons de la vie associative et citoyenne qui vont devenir des maisons de l'engagement. Ces structures ont bien du mal à trouver leur place et auront changé quatre fois de nom en dix ans.

Mme la Maire poursuit en indiquant que, dans cette communication, la Mairie de Paris se prévaut de laisser aux arrondissements le choix d'une question locale dans le cadre de la votation citoyenne annuelle. De très nombreux agents seront mobilisés, pour ne pas dire réquisitionnés, et Mme la Maire remercie M. Sébastien Leparlier pour la tenue des bureaux de vote le 23 mars 2025. Or il ne s'agit pas d'un sujet, comme les SUV ou les trottinettes, qui nécessite une consultation. Il s'agit d'une consultation pour se faire plaisir, et qui a un coût financier réel non négligeable pour la collectivité : 450 000 euros !

Mme la Maire rappelle qu'en 2023 et 2024, l'exécutif du 9^e arrondissement avait proposé de poser des questions locales qui intéressent les Parisiens, concernant des sujets sur lesquels les élus sont souvent interpellés, qu'il s'agisse de l'occupation de l'espace public, de la circulation ou des mobilités.

Mme la Maire ajoute qu'en 2025, elle n'a pas eu l'audace de poser une question, puisqu'en 2024 on l'avait très largement baladée pendant plusieurs jours, en lui faisant des cours de sémantique et en lui demandant de reformuler des questions pour finalement lui dire qu'elles étaient refusées par une commission dont personne n'a jamais entendu parler, dont la création n'a jamais fait l'objet d'une discussion, et dont les membres ne sont pas connus.

Pour que cette mascarade ne se reproduise pas, Mme la Maire a fait la proposition en Conseil de Paris de mettre en place une phase de recueil auprès des Parisiennes et des Parisiens d'idées de sujets à soumettre à votation. Avant de soumettre sa question locale au service de la Ville de Paris, la Mairie du 9^e arrondissement avait organisé une consultation pour faire remonter les sujets sur lesquels les Parisiens ressentent le besoin de débattre et de trancher. Ces idées seraient ensuite soumises en commissions de sélection d'arrondissement pour les sujets d'intérêt local, et de la Mairie de Paris pour les sujets à l'échelle parisienne, dans lesquelles siègeraient des élus de l'opposition et les maires d'arrondissement. Mme la Maire regrette que ces deux propositions n'aient pas été retenues.

Mme la Maire évoque le passage sur un « véritable choc d'investissement » et avoue avoir trouvé la formule belle et assez cocasse. Elle rappelle que les dotations d'investissement des arrondissements (IIL) n'ont pas évolué d'un centime depuis 2010, lorsque M. Bertrand Delanoë était maire. Or au cours de ces quinze ans, les prix des constructions et des travaux ont augmenté de manière importante, tout comme le nombre d'équipements et d'espaces verts. Mme la Maire souligne que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Elle voit dans cette réforme un piège tendu grossièrement aux arrondissements : il s'agirait de leur transférer des compétences mais pas les moyens. Mme la Maire rappelle qu'un mois avant chaque vote du budget, il est nécessaire de statuer sur les critères de détermination. Or, elle répète depuis 2014 que les critères sont très différents entre arrondissements et que les critères sociaux doivent être bien pris en compte. Il s'agit en outre du nombre d'emplois, de l'attractivité touristique, de la vitrine commerciale et internationale du 9^e arrondissement, du nombre de terrasses estivales et de débits de boissons. Mme la Maire ajoute que Mme Virginie Mergoïl coordonne les maraudes, en évoquant la prise en charge des personnes à la rue. Elle insiste sur le fait que chaque arrondissement doit avoir des moyens correspondant à la réalité de son espace public.

Mme la Maire informe qu'elle a rencontré Mme Johanne Kouassi, en charge de ces questions de territorialisation auprès de la Maire de Paris depuis le départ de M. Emmanuel Grégoire, qu'elle est venue en octobre pour recueillir son avis, qu'elle a pris en note ses propositions, et regrette qu'elles n'aient pas été reprises. Mme la Maire affirme qu'elle n'accepte pas que le règlement de voirie ne soit pas réformé, et que la difficulté avec les concessionnaires, qui font exactement ce qu'ils veulent sur l'espace public, perdure. Il s'agit aussi d'un sujet extrêmement irritant pour les Parisiens, sans compter les questions de propreté. Mme la Maire rappelle que le 9^e arrondissement, qui compte 62 000 habitants et est fréquenté par 400 à 500 000 visiteurs par jour, n'a pas les moyens pour pouvoir répondre à cet afflux de personnes, employées ou touristes.

Concernant l'enveloppe souple, Mme la Maire indique que son exécutif demande une augmentation de l'électrification du parc des machines, qui ne compte que deux laveuses et une aspiratrice électrique, ce qui est insuffisant notamment pour le boulevard Haussmann.

Mme la Maire ajoute qu'elle aurait pu pointer d'autres difficultés de gestion. Elle cite les CASPE qui regroupent plusieurs arrondissements. Elle évoque le fait que les services sont envoyés au fin fond du 19^e arrondissement et que les agents de police municipale sont à la porte de Clichy alors qu'ils doivent être dans le 9^e arrondissement très tôt le matin et jusque très tard le soir.

Mme la Maire affirme que ce problème doit être résolu en regroupant par arrondissement les directions de la propreté, de la voirie et des espaces verts. Elle ajoute que cela ne coûterait pas plus cher et serait beaucoup plus efficace.

Mme la Maire évoque ensuite la gestion des collèges qui, contrairement aux écoles et aux crèches, échappe aux maires d'arrondissement.

Concernant les écoles, Mme la Maire cite le SMA, service minimum d'accueil. Lors des grèves dans le périscolaire, qui ont été extrêmement fréquentes en 2024 dans tout Paris, aucun service minimum d'accueil n'a été mis en place. La loi, qui a été votée par le Parlement, n'est pas appliquée par la mairie centrale, alors que les maires d'arrondissement, dans leur grande majorité, y compris ceux qui ne sont pas du même bord politique, ont compris qu'il fallait mettre en place un service minimum d'accueil pour accompagner les familles, notamment les plus défavorisées, et les personnes qui ne peuvent pas télétravailler.

Mme la Maire considère que la question du droit est en réalité centrale. Elle répète que la réforme du statut de Paris, votée en 2017, a été une occasion manquée alors que l'alignement des planètes politiques entre le gouvernement d'alors et la Mairie de Paris lui était favorable pour faire réellement bouger les lignes. Sept ans après, il s'agit d'un retour à la case départ puisque les élus se retrouvent maintenant au pied du mur. Mme la Maire considère que ce n'est pas avec ces dix pages de communication qu'ils feront une réforme en profondeur des institutions parisiennes. Mme la Maire répète qu'elle est convaincue de la nécessité de passer par la loi et par un débat parlementaire pour remettre à plat, une bonne fois pour toutes, le statut de Paris à l'heure du 21^e siècle, et pour établir les responsabilités des uns et des autres, afin d'assurer un service public de qualité et de proximité aux Parisiens. Mme la Maire confie qu'elle éprouve un sentiment de saupoudrage à la lecture de ce document qui n'engage en rien puisqu'il s'agit d'une simple communication. Elle regrette que la Maire de Paris poursuive sa politique en niant totalement la légitimité démocratique issue des urnes des mairies d'arrondissement. Mme la Maire ajoute qu'il s'agit aussi d'un problème démocratique et d'une absence de sincérité.

Mme la Maire évoque l'attribution du marché sur les mobiliers urbains de publicité. Alors que cette communication, qui n'apporte pas grand-chose, est présentée, la Mairie de Paris récupère (à travers une délibération qui malheureusement ne nous a pas été soumise en conseil d'arrondissement) 90 % des phases d'affichage du mobilier urbain pour faire sa propre communication, bien centralisée, bien verrouillée et surtout bien hors-sol, car aucunement territorialisée. Mme la Maire explique que telle est la gestion des affaires de la ville par la Mairie de Paris depuis malheureusement bien trop longtemps.

Mme la Maire propose de donner la parole à l'ensemble du Conseil pour recueillir leurs avis.

Mme Frédérique Dutreuil affirme que les maires de France ne sont pas élus directement par les habitants mais par les conseillers municipaux. Elle précise qu'il existe une tête de liste.

Mme Frédérique Dutreuil reconnaît que, dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, où il existe une mairie centrale et des maires d'arrondissement, ces derniers ne sont pas des maires de plein exercice, et le regrette tout comme eux. Tous les maires n'attendent pas d'entretenir les pieds d'arbre. Les maires qui ne sont pas de plein exercice sont tributaires de la mairie centrale, ce qui n'est pas commode et ne leur permet pas de mettre en place leur politique, en sachant que les moyens sont octroyés par la mairie centrale.

Mme Frédérique Dutreuil reconnaît qu'il y a eu quelques avancées. Elle évoque l'enveloppe souple pour la propreté et les améliorations qui ont suivi, mais confirme que ce n'est jamais suffisant et que cela ne va jamais assez vite. Elle précise que la campagne électorale approche et comprend que chacun se situe dans son camp. Elle considère toutefois que les transformations ne se font pas d'un coup de baguette magique et qu'elles nécessitent du temps.

Mme Frédérique Dutreuil indique à Mme la Maire qu'elle pourra, si elle devient Maire de Paris en 2026, mettre en place toutes les politiques publiques qu'elle souhaitera, mais qu'elle verra qu'il n'est pas aussi simple de transformer du jour au lendemain. Si les avancées sur le plan de la territorialisation sont insuffisantes, elles existent, comme s'y était engagée la Maire de Paris.

M. Arnaud Ngatcha estime que Mme la Maire est une femme intelligente et regrette son ton sarcastique à travers sa critique de la communication de la Maire de Paris.

M. Arnaud Ngatcha rappelle que le concept de la ville du quart d'heure a été développé lors de la campagne de 2020. Puisqu'il voyage beaucoup à travers le monde, en tant qu'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'international, il affirme que ce concept est décliné dans le monde entier.

M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il ne reviendra pas sur tous les détails, en sachant qu'il s'agit d'une communication globale, destinée à tous les arrondissements parisiens. M. Arnaud Ngatcha comprend que Mme la Maire ne soit pas d'accord sur les questions posées lors des consultations citoyennes, mais s'étonne que Mme la Maire critique le fait que la Mairie de Paris redonne la parole aux Parisiens.

Mme la Maire répond qu'elle ne critique pas cela puisqu'elle a demandé pendant dix ans la mise en place de ces consultations citoyennes à l'échelle de Paris. Elle ajoute que la Maire de Paris est en responsabilité à la Ville de Paris depuis vingt-cinq ans et que ces consultations sont mises en place depuis trois ans seulement.

M. Pierre Maurin répond à Mme la Maire qu'il n'essaiera pas de la convaincre et qu'il entend lui communiquer la position de son groupe. Il informe avoir bien écouté son discours. Il reconnaît, malgré les progrès de la territorialisation, l'existence de saupoudrage administratif, et préconise de modifier la loi, sans quoi les maires d'arrondissement n'auront pas de vrais pouvoirs.

M. Pierre Maurin indique que, sur le plan du logement, la part de décisions laissée aux maires n'est pas abordée.

M. Pierre Maurin aborde le plan social. Il salue le renforcement des maraudes mais préconise de garantir la sécurité dans les centres d'hébergement. Il souhaite que le maire d'arrondissement soit un officier de police judiciaire et que la police municipale soit sous son autorité et soit armée. Il s'agit de vrais sujets qui ne sont pas abordés.

M. Pierre Maurin reconnaît le retard en termes de déconcentration et souligne l'existence de vrais axes d'amélioration à travailler dans une prochaine mandature. Il considère qu'il s'agit d'une occasion manquée pour cette mandature.

Mme la Maire évoque, au sujet des maraudes et de l'urgence sociale, le projet de création d'une carte pour rappeler le nombre de places par arrondissement, proportionnellement à son nombre d'habitants. Elle salue le travail de l'équipe du 9^e arrondissement qui fait partie des arrondissements qui ont ouvert, en lien avec l'État, de nombreuses places d'hébergement pour ceux qui en avaient besoin et qui en ont toujours besoin. Elle rappelle la structure ouverte durant l'été 2024 rue Frochot, avec Emmaüs Solidarité, pour accompagner des familles et des personnes à la rue et les réinsérer. Cette carte prouvera que, dans le 9^e arrondissement qui peut paraître favorisé, il existe une part importante de solidarité et d'accompagnement des familles les plus fragiles.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention, remercie les élus et annonce qu'ils aborderont ce sujet au Conseil de Paris.

Cette communication ne fait pas l'objet de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2025.009 (2025.DU.37) - DÉNOMINATION PROMENADE MICHOU (9^E, 18^E).

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

Mme la Maire indique en préambule que Michou était un personnage haut en couleur, qui se rendait régulièrement à la Mairie du 9^e arrondissement pour participer aux diverses manifestations, et qui était très aimé par les élus. Mme la Maire se réjouit qu'il devienne le symbole du lien entre le 9^e et le 18^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan propose de profiter de quelques minutes de respiration et d'oxygénation pour parler de cette belle délibération portant sur la dénomination d'une promenade Michou, à deux pas de son cabaret, entre la rue des Martyrs et la rue Dancourt, à la frontière entre le 9^e et le 18^e arrondissement. De son vrai nom Michel Catty, décédé cinq ans auparavant, le 26 janvier 2020, Michou a marqué l'histoire de Paris et particulièrement celle du quartier des Martyrs, par son rôle de figure incontournable des nuits parisiennes. Il n'était pas natif de Paris mais d'Amiens. Il avait rejoint Paris à l'âge de 18 ans avec l'ambition chevillée au corps de s'y construire un avenir. Comme beaucoup, il avait enchaîné de petits boulots. À l'âge de 25 ans, il avait pris en gérance l'adresse du 80 rue des Martyrs, chez Michou, qui deviendra rapidement un lieu de renommée internationale. Chez Michou n'était pas seulement un cabaret mais aussi un espace de convivialité et de rencontres, où artistes, personnalités et anonymes partageaient des moments mémorables. Artiste accompli, Michou connaissait tous les secrets de l'alchimie des soirées et des spectacles réussis.

Michou avait aussi la volonté de laisser une trace de son fabuleux destin, ce qui explique la publication de son ouvrage *Prince bleu de Montmartre*, puisqu'il s'habillait en bleu, par le Cherche Midi en 2017, qu'il considérait comme une ode à la vie, lui qui avait toujours cru en ses rêves.

M. Alexis Govciyan indique que, pour toutes ces raisons entre autres, la commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics, présidée par Mme Laurence Patrice, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant, dont M. Alexis Govciyan fait partie, avait donné un avis favorable à ce projet de dénomination le 4 février 2022. En donnant à une promenade proche de ce lieu le nom de Michou, il s'agit d'honorer non seulement sa mémoire mais aussi ce que représentent sa vie, son œuvre, ses engagements humanistes et citoyens que la République française avait reconnus en lui décernant la haute distinction de chevalier de la Légion d'honneur et d'officier de l'ordre des Arts et des Lettres.

M. Alexis Govciyan invite les conseillers à voter en faveur de cette délibération, en espérant un vote unanime.

Mme la Maire ajoute un mot sur l'homme de cœur qu'il était. Chaque année, lorsque M. Roger Chinaud était Maire du 18^e arrondissement et M. Jacques Chirac, Maire de Paris, il recevait les personnes âgées dans le cabaret pour un moment de joie. Il était un homme de cœur, extrêmement généreux et très sensible, et avait beaucoup de considération pour les personnes âgées dont il prenait soin.

M. Arnaud Ngatcha annonce qu'il votera pour cette délibération. Il constate que M. Alexis Govciyan remercie souvent l'adjointe à la mémoire, Mme Laurence Patrice, pour son travail, et remercie M. Alexis Govciyan pour son travail de mémoire, en faisant référence à la très belle cérémonie qui s'est tenue le matin même.

Mme la Maire confie que Mme Laurence Patrice et M. Alexis Govciyan forment un tandem qui marche bien.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DU.37.

DÉLIBÉRATION 09.2025.010 (2025.DASCO.1) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (99 875 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 328 345 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (205 264 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'attribuer une dotation de travaux pour le collège Gauguin, à hauteur de 672 euros.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.1.

DÉLIBÉRATION 09.2025.011 (2025.DVD.22) - STATIONNEMENT DE SURFACE - DISPOSITIONS DIVERSES D'AJUSTEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que, si ce sujet peut faire l'objet de crispations, cette délibération consiste à procéder à quelques ajustements et à coller davantage à la réalité du terrain. Il s'agit d'abord d'un retour en arrière concernant la tarification, notamment pour les camionnettes, dans la mesure où les petits artisans souffraient de la tarification au poids qui était appliquée depuis le 1^{er} octobre 2024. Il s'agit ensuite d'une évolution concernant les résidents et les familles, la durée de stationnement passant le mercredi et le samedi de 6h à 11h. Il s'agit ensuite d'étendre la gratuité du stationnement pour les professionnels de santé mobiles (dentistes) et les écoles de chiens-guides.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit de dispositions qui n'avaient pas été prises en compte dans la réforme du stationnement mais qui le sont désormais selon le principe de réalité.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.22.

DÉLIBÉRATION 09.2025.012 (2025.DSOL.5) - SIGNATURES DE CONVENTION. PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 AUX 6 M2A-DAC (MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS - DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION), AU TITRE DES CLIC.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl indique que le contexte démographique est assez tendu puisque le vieillissement de la population est important : 22 % de la population a plus de 60 ans et 8 % a plus de 75 ans. En 2050, la part des plus de 75 ans augmentera à 12 %. Mme Virginie Mergoïl préconise donc de s'occuper des personnes âgées. Le 9^e arrondissement compte 10 625 habitants de 60 ans au moins, soit près de 17 % de la population locale. Il existe des structures adaptées : 5 résidences-appartements gérés par l'Espace parisien des solidarités, dont la direction changera, ce que Mme Virginie Mergoïl salue, 2 restaurants Émeraude et 1 EHPAD privé, le centre Alzheimer Les Parentèles de la rue Blanche.

Mme Virginie Mergoïl précise que la délibération soutient l'association Union Retraite Action, via la Maison des aînés et des aidants, qui se situe quai de Jemmapes. Cette structure est décentralisée dans la mesure où elle couvre le 9^e, le 10^e et le 19^e arrondissement. L'offre proposée aux accompagnants est un soutien précieux en matière de conseil et d'orientation. Il s'agit de soutenir des dossiers de demandes d'aide et de les envoyer vers ce réseau. Mme Virginie Mergoïl évoque des initiatives dans le 9^e arrondissement et informe que, le vendredi 24 janvier, Mme la Maire, M. Gilles Fiszenson, M. Jean-Pierre Plagnard et elle-même sont allés visiter un habitat partagé pour les seniors, en partenariat avec la société Chez Jeannette, situé rue de Caumartin, qui accueillera 8 résidents dans un cadre sécurisé, avec une présence d'auxiliaire de vie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'exécutif du 9^e arrondissement soutient de tels projets.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.5.

DÉLIBÉRATION 09.2025.013 (2025.DSOL.9) - SIGNATURE DE 19 CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS INTER-DIRECTIONS ET 2 CONVENTIONS ANNUELLES AVEC LES 21 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS ET SUBVENTIONS (976 350 EUROS).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl informe que cela concerne l'association Tout Autre Chose, située 40 rue Milton, qui s'occupe d'activités socioculturelles et éducatives : soutien scolaire, accompagnement à la parentalité, médiation sociale, rencontres avec des cafés associatifs, table d'hôtes et événements intergénérationnels. Il est proposé une subvention de 18 750 euros, soit une hausse de 3 750 euros.

Mme Virginie Mergoïl invite les conseillers à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.9.

VOËU V.09.2025.002 - VOËU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025 DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PUBLICS.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'elle voulait, en début d'année, revenir sur les annonces concernant l'école publique et la suppression d'un certain nombre de postes. Elle rappelle que son groupe avait formulé le même vœu au début de l'année 2024. Des postes sont supprimés depuis un certain nombre d'années, ce dont elle ne peut se satisfaire. Mme Camille Vizioz-Brami appelle la Mairie du 9^e arrondissement à être extrêmement mobilisée. Elle reprend les propos de M. Patrick Bloche, Premier adjoint à la Maire de Paris, en charge des affaires scolaires, qui trouve cette situation « totalement inacceptable ».

Mme la Maire intervient hors micro.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que, si tout le monde est d'accord, ce vœu devrait être voté à l'unanimité.

Mme Camille Vizioz-Brami informe qu'il est question, pour la rentrée prochaine, d'un retrait de 110 emplois dans le premier degré, et de 277 fermetures contre 19 ouvertures, ce qui correspond à 25 % de suppressions de postes.

Les écoles se mobilisent déjà et les communautés éducatives sont extrêmement préoccupées. Mme Camille Vizioz-Brami évoque la pétition concernant l'école Buffault, qui a récemment été renommée très joliment Madeleine Pauliac. Face à cette situation extrêmement préoccupante, le vœu a pour objectif d'interroger les élus sur le choix de société voulue et sur le rôle de l'école de la République, qui leur tient à cœur.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute qu'il est demandé un état des lieux et un examen de pistes pour amoindrir les suppressions de postes pour la rentrée prochaine dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire la remercie et donne la parole à son Premier adjoint pour lui répondre à date.

M. Sébastien Dulermo constate que ce vœu ressemble à celui déposé l'année précédente, mais fait référence à d'autres chiffres et d'autres écoles. Il indique d'abord qu'ils ont appris la suppression de 110 postes à Paris la semaine précédente, alors que le nombre de fermetures de classes annoncé dans le vœu s'appuie sur l'annonce du mois de décembre 2024, lorsqu'il n'y avait pas de ministre de l'Éducation et que les consignes n'étaient pas claires, ou tout du moins étaient différentes.

M. Sébastien Dulermo informe que Mme la Maire a reçu, juste avant les vacances de Noël, Mme Christelle Gautherot, DASEN en charge du premier degré, qui lui a fait part de la feuille de route qu'elle avait à l'époque sur les nombreuses fermetures, car d'après le point de vue du rectorat, Paris doit s'aligner sur la moyenne nationale. M. Sébastien Dulermo affirme que cette philosophie n'est pas celle de l'exécutif du 9^e arrondissement qui souhaite profiter de la moyenne d'élèves par classe un peu plus faible à Paris par rapport à la moyenne nationale, compte tenu de la surface plus réduite des écoles parisiennes.

M. Sébastien Dulermo affirme qu'aucune fermeture d'école n'est prévue dans le 9^e arrondissement, au contraire d'autres arrondissements, mais informe que le rectorat a annoncé vouloir fermer les 12 classes énumérées dans le vœu. L'exécutif du 9^e arrondissement a contesté ce projet lors du premier entretien et par lettre adressée au Recteur le 13 décembre, reprenant école par école, en lien avec les directeurs de ces écoles, les arguments justifiant de renoncer à ces fermetures. M. Sébastien Dulermo ajoute que Mme la Maire s'est à nouveau entretenue avec le Recteur en face-à-face après son déplacement dans le 9^e arrondissement, et évoque l'annonce gouvernementale qui a suivi sur le renoncement à la suppression des 4 000 postes d'enseignants, puis le silence radio qui perdure. Il assure que l'exécutif du 9^e maintient la pression et reste mobilisé avant le CDEN prévu en février et mars, et qu'il se battra point par point dans les semaines suivantes pour limiter le nombre de fermetures, même si le rectorat ne lui a pas encore répondu.

M. Sébastien Dulermo explique que, puisque les arbitrages sont en cours, il ne souhaitait pas rentrer dans le détail. Il répète qu'il s'agissait d'annonces faites au mois de décembre, différentes des dernières informations désormais disponibles.

Mme la Maire ouvre le débat.

M. Pierre Maurin aborde les réalités démographiques en soulignant que Paris perd de nombreux habitants depuis une dizaine d'années, ainsi que la situation budgétaire très compliquée en France. Il recommande que chaque arrondissement agisse au cas par cas pour limiter au maximum les fermetures de classes. Il note les efforts du gouvernement qui a décidé de ne pas supprimer les 4 000 postes en question malgré la situation budgétaire problématique. Il préconise de ne pas agiter les peurs vis-à-vis des parents et appelle à davantage d'harmonie, de cohésion et d'unité.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera favorablement ce vœu, en précisant qu'elle a toujours partagé l'importance de préserver le maximum de classes. Elle recommande de tenir compte du contexte parisien, notamment de l'espace plus restreint qu'ailleurs et du niveau des 6 à 11 ans inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Elle craint que la poursuite des fermetures de classes dans l'école publique, maltraitée et mise en péril, aboutisse à une domination des écoles privées en 2030, malgré l'action du Recteur, M. Bernard Beignier, un homme de dialogue et de consensus, qui a par ailleurs été le professeur de droit de Mme Frédérique Dutreuil lorsqu'elle était en première année à l'université à Toulouse. Elle ajoute que la baisse du nombre d'élèves dans le 9^e arrondissement ne s'explique pas par une migration des familles mais par la scolarisation dans les écoles privées.

M. Pierre Maurin répond vis-à-vis de la maltraitance de l'école publique évoquée par Mme Frédérique Dutreuil. En tant que membre du conseil d'administration du lycée Lamartine, il informe qu'ils se sont battus pour préserver une classe préparatoire, et souligne le combat qu'il mène depuis toujours pour l'enseignement public, sans pour autant opposer le public et le privé.

Mme la Maire indique à Mme Camille Vizioz-Brami que, si son vœu consiste à les alerter, il arrive un peu tard. Elle ajoute qu'il ne pourra pas être voté en l'état, puisque cela reviendrait à nier leur action et la temporalité de leur action. Elle affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement est très mobilisé. Elle précise qu'elle avait transmis à M. Patrick Bloche la lettre envoyée au Recteur, en exposant la situation de manière claire et transparente. Mme la Maire ajoute que l'action est en cours et que les solutions les plus appropriées possibles seront trouvées au cas par cas.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie M. Pierre Maurin et M. Sébastien Dulermo d'avoir relevé l'annonce du renoncement à la suppression des 4 000 postes, intervenue avant la rédaction du vœu. Elle répond à Mme la Maire qu'il n'est jamais trop tard pour se préoccuper de l'école de la République, et annonce qu'elle maintient le vœu pour les obliger collectivement à ne pas céder et à assurer le meilleur service public pour l'ensemble des enfants, dans le 9^e arrondissement et à Paris en général.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment à ceux qui ont le moins, de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial ;

Considérant que le projet de loi de finances soumet l'Éducation nationale au régime le plus stricte sur le nombre de postes de la fonction publique d'État : 4 000 emplois d'enseignants seront supprimés en 2025 ;

Considérant que, dans le 9^e arrondissement, ce sont 12 fermetures de classes sur 15 écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2025, à savoir Poly Bruxelles : 1 fermeture en élémentaire, Poly Chaptal : 1 fermeture en élémentaire, Poly Buffault : 1 en maternelle, et 1 en élémentaire au 22 rue Marguerite de Rochechouart, 1 à Clauzel, 1 à Rodier, 1 à Turgot, 1 à Victoire, 1 à Clichy, 1 au 21 rue Milton, 1 au 45 rue de la Tour d'Auvergne ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes pas le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que, dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Éducation nationale, en offrant des enseignements avec des professeurs de la Ville de Paris, spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, arts plastiques, musique), l'Académie du climat, l'Académie des langues et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant, parmi tous ces dispositifs, l'accent mis sur l'innovation pédagogique et les nouveaux apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Sur proposition de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement et d'Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2025-2026 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.**

Mme la Maire annonce qu'elle continuera à être extrêmement mobilisée avec M. Sébastien Dulermo pour ne pas subir de coupes. Elle ajoute que, si 4 000 fermetures ont été préservées, il en reste 400, dont un quart à Paris, ce qu'elle n'accepte pas.

VOËU V.09.2025.003 - VOEU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU RÉSEAU DE BUS PARISIEN.

M. Sébastien Dulermo présente le vœu qui porte sur la vitesse commerciale des bus et sa dégradation depuis une vingtaine d'années à Paris. Il indique que l'exécutif du 9^e arrondissement est très attaché à ce réseau de transport en commun, le seul accessible à toutes les personnes, y compris à mobilité réduite. Ce réseau a été totalement remodelé en 2019 par Île-de-France Mobilités et les collectivités locales.

Or, en raison de divers aménagements, les bus sont beaucoup plus souvent pris dans les embouteillages et arrêtés, au lieu de transporter les personnes, notamment les plus vulnérables. Le vœu est une alerte adressée à la Maire de Paris et l'appelle à envisager le plus rapidement possible de travailler sur différents axes tels que les voies réservées, le plan de circulation des feux, la modification de certains itinéraires et les aménagements de voirie, tout en maintenant les objectifs de promotion des mobilités actives, parallèles au bus.

Mme la Maire le remercie et souligne l'importance de ce sujet qui concerne tout le monde et qui lui tient particulièrement à cœur, comme le sujet des écoles. Elle propose de passer au débat.

Mme Frédérique Dutreuil indique que le sujet est intéressant mais trouve que la demande est un peu vague. Elle estime nécessaire au préalable de déterminer les causes réelles des temps d'arrêt des bus, qui ne sont pas liés qu'aux aménagements des pistes cyclables mais également à l'encombrement des voies par les livreurs. Elle considère que le plan de circulation et de réaménagement est à revoir, en collaboration avec la RATP et Île-de-France Mobilités. Elle salue l'idée du plan d'innovation mis en place par Île-de-France Mobilités, avec les bus électriques. Elle rappelle qu'Île-de-France Mobilités a déployé 1 200 bus dans la région, ce qui ne règle pas le problème compte tenu de leur capacité limitée à 10 ou 30 personnes. Elle préconise donc de combiner plusieurs modes de transport, mais en travaillant avec les acteurs concernés.

M. Sébastien Dulermo explique que le vœu part du constat qui s'appuie sur les relevés d'Île-de-France Mobilités et de la RATP, que les bus roulent de moins en moins vite et bien, depuis une vingtaine d'années. Il rappelle que la Ville de Paris est le gestionnaire de la voirie, et qu'Île-de-France Mobilités et la RATP, comme la Ville, savent où se trouvent les points noirs. Il n'est pas question de définir un plan bus mais de se réunir pour trouver des solutions en s'appuyant sur les différents leviers évoqués qui ne sont pas exhaustifs.

Mme Frédérique Dutreuil constate que le vœu s'appuie sur le fait que les retards sont uniquement liés à l'aménagement de la voirie (manque de couloirs de bus, pistes cyclables), alors qu'il peut aussi s'agir du temps de montée dans les bus.

M. Sébastien Dulermo explique qu'il s'agit entre autres de l'aménagement de la voirie mais surtout de l'état de circulation. Il souligne en outre la baisse d'attractivité du bus et du nombre de passagers depuis une vingtaine d'années. Il explique que le rallongement du temps de trajet entraîne une baisse du nombre de bus sur le réseau, une hausse du temps d'attente, jusqu'à 40 minutes le dimanche en plein centre de Paris, et une baisse du nombre de passagers, alors qu'il s'agit du seul mode de transport accessible à tout le monde.

Mme la Maire précise que la difficulté de recruter des conducteurs, observée durant la pandémie de Covid, a été résorbée. Elle ajoute que toutes les études de la RATP et d'Île-de-France Mobilités prouvent que le plan de circulation à Paris et les aménagements réalisés ces dernières années n'ont pas favorisé ce mode de transport en commun, entièrement accessible, intra-muros et non polluant. Elle reconnaît l'existence d'une difficulté, en indiquant qu'Île-de-France Mobilités prend sa part.

Mme la Maire évoque le travail sur les gabarits et l'inauguration la semaine précédente des lignes 28, 66 et 85, sur lesquelles circulent de plus petits bus, en ajoutant que les bus en accordéon, commandés en 2013 par un autre exécutif, ne conviennent plus puisqu'ils sont source d'engorgement compte tenu des voies à Paris. Elle répète que les études prouvent que ce mode de transport n'est plus fiable. Des personnes âgées différent ou annulent leurs déplacements, ce qui crée de l'isolement.

Mme la Maire souligne la démarche constructive de la présentation du vœu qui préconise à la Ville de Paris de mener un travail collectif sur les aménagements, le plan de circulation ou encore la synchronisation des feux à l'échelle du 9^e arrondissement et au-delà, pour rendre ce mode de transport plus attractif. Elle évoque l'impact de la ZTL sur la ligne 39. Sur les 61 lignes qui existent depuis 2019, certaines ne fonctionnent plus. Dans ce travail à mener, chacun doit avoir sa part de responsabilité. Elle évoque la mise en place du Grand Paris Express et des travaux d'accessibilité du métro historique, chantier d'ampleur du 21^e siècle qui sera réalisé sur une longue période de 30 ans.

M. Gilles Fiszenson signale que ce problème de bus concerne particulièrement certains types de population. En s'appuyant sur ses rencontres régulières avec des personnes âgées, il informe qu'elles privilégient le bus comme moyen de transport. Il s'agit surtout d'un problème d'accessibilité puisqu'elles mettent toutes en avant l'absence d'escalier qui en facilite l'accès. Elles font aussi remonter les inconvénients. Les temps d'attente sont souvent beaucoup trop longs entre deux bus, surtout en hiver dans le froid, et des déviations non prévues se produisent sur les trajets.

M. Gilles Fiszenson ajoute que, dans un avenir très proche, le métro va renouveler progressivement jusqu'à 50 % des rames et prévoit de mettre en service des MF19 pour remplacer les trains actuels. Ces trains seront plus performants mais comporteront moins de places assises, 112 contre 246 actuellement, ce qui sera encore moins accueillant pour les personnes âgées. Les lignes 7 et 8 qui passent par le 9^e arrondissement sont concernées avec les premières nouvelles rames fin 2025. M. Gilles Fiszenson indique que tout cela mérite d'être pris en considération pour rendre un meilleur service à la population âgée en particulier, mais aussi aux parents avec poussettes et à certaines personnes porteuses de handicap.

Mme la Maire le remercie pour son témoignage et évoque les temps d'attente. Les bornes d'information voyageurs, dont les trois quarts sont défectueuses, sont reliées à l'éclairage de la ville. Mme la Maire informe que l'exécutif se tourne vers la Ville de Paris depuis des mois en raison de ce problème de raccordement. Elle ajoute que la même équipe doit travailler pour trouver des solutions afin de rendre plus accessible ce moyen de transport.

M. Sébastien Dulermo intervient sur l'équipe en question, en indiquant que tout ce qui est lié à l'intermodalité et tout ce qui favorisera l'évolution du bus est financé à 75 % par Île-de-France Mobilités, quelle que soit la collectivité dans la région. Si Île-de-France Mobilités n'est pas gestionnaire de voirie, elle incite les gestionnaires à favoriser ces transports en commun et tout ce qui touche l'intermodalité.

M. Pierre Maurin note que le vœu appelle la Mairie de Paris à communiquer de façon détaillée sur les mesures envisagées. Il préconise d'aller plus loin.

Le préalable est d'envisager des mesures. Il s'agit de mettre en place le plan de mobilité des bus, demandé depuis de longues années à Paris, en prenant en compte tous les moyens de déplacement.

Mme la Maire répond que l'exécutif du 9^e arrondissement a à cœur de présenter ce sujet au Conseil de Paris pour toute la ville, dans le cadre du groupe Modem et Indépendants. Ce vœu pourra leur permettre de se mettre très rapidement autour de la table.

Mme Frédérique Dutreuil informe qu'elle n'a pas très bien compris ce vœu et l'objectif visé, malgré les informations communiquées sur la baisse de l'utilisation.

Mme la Maire répond qu'il est possible de l'amender en fonction des éléments apportés par M. Sébastien Dulermo en séance.

Mme Frédérique Dutreuil indique que tout le monde est favorable à l'utilisation du bus, pas seulement les personnes à mobilité réduite mais tous les habitants qui préfèrent prendre ce mode de transport plutôt que le métro. Mais elle annonce son intention de s'abstenir.

Mme la Maire répond que M. Sébastien Dulermo a été extrêmement clair.

M. Sébastien Dulermo évoque un considérant concernant l'évolution de la fréquentation. Il ajoute que M. Jean Castex, à la tête de la RATP, a clairement annoncé dans ses vœux les chiffres relatifs aux bus.

Mme la Maire rappelle que la Maire de Paris a déclaré fin août que le métro « n'était pas son affaire » (cf. l'entretien donné au journal *L'Équipe* le 28 août 2024), mais indique que tous les élus parisiens sont concernés par les réseaux de transports et que c'est l'affaire de tous les élus.

Un conseiller rétorque que la Maire de Paris n'a pas dit cela.

Mme la Maire répond qu'elle a dû mal comprendre.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que le bus est le transport le plus inclusif, en permettant à tous les Parisiens, y compris ceux ayant des difficultés à se mouvoir, de se déplacer ;

Considérant les données de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) indiquant une diminution significative de la vitesse moyenne des bus en heure de pointe, passant de 15 km/h en 2000 à 8,85 km/h en mars 2024 ;

Considérant les statistiques de l'Association des usagers des transports (AUT) d'Île-de-France révélant qu'en 2021, les autobus passaient 39 % de leur temps à l'arrêt en raison des feux de circulation et des difficultés de circulation ;

Considérant les alertes récurrentes des usagers des transports en commun face à la baisse de la fiabilité et de l'efficacité du service de bus ;

Considérant les efforts d'innovation réalisés par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour développer des bus de petits gabarits, plus adaptés à l'espace public, et électrifier la flotte parisienne, faisant de ce mode de transport une solution durable ;

Considérant la nécessité de poursuivre le développement du réseau cyclable parisien, tout en veillant à ce que les aménagements n'entravent ni la bonne circulation des bus, ni le fonctionnement global des transports en commun, essentiels à la mobilité des Parisiens ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris communique de manière détaillée sur :

les mesures envisagées pour améliorer la fluidité du trafic des bus, telles que :

- **la création de voies réservées,**
- **la synchronisation des feux de circulation,**
- **la modification d'itinéraires,**
- **les aménagements de voirie (tout en maintenant les objectifs de promotion des mobilités actives).**

VOËU V.09.2025.004 - VOËU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE MARCHÉ EXPLORATOIRE.

Mme Camille Vizioz-Brami aborde la place des femmes dans l'espace public, leur sécurité et leur liberté de se mouvoir dans les rues. Le vœu s'inscrit à la suite de celui déposé en novembre 2024 sur la mise à disposition gratuitement de sifflets d'alarme qui ont été distribués aux élus en début de séance. Mme Camille Vizioz-Brami remercie Mme la Maire pour ce cadeau de bonne année et lui demande si l'exécutif a connaissance du nombre de sifflets distribués depuis le 16 décembre.

Mme la Maire l'invite à demander à l'accueil, en précisant que des femmes sont déjà venues retirer un sifflet.

Mme Camille Vizioz-Brami s'en félicite et indique que cela prouve l'utilité des élus.

Mme Camille Vizioz-Brami présente le projet de marche exploratoire qui doit permettre d'identifier des lieux dans le 9^e arrondissement trop peu empruntés par certaines femmes, par peur ou par sentiment d'insécurité, et de définir un parcours pour permettre à chaque femme qui le souhaite de marcher ou courir de façon apaisée et en toute sécurité le soir. Elle précise que cela a déjà été mis en place dans le 10^e et le 18^e arrondissement, et que cela a été plutôt efficace.

Mme Camille Vizioz-Brami précise que ce projet pourrait se faire avec les conseils de quartier, les habitants, voire la police municipale, pour une mise en place en mars 2025, mois où les femmes sont particulièrement à l'honneur. Cela permettrait de continuer d'œuvrer à l'égalité entre hommes et femmes dans l'espace public.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe pour répondre avant de passer au débat.

Mme Adeline Guillemain constate que ce vœu concerne spécifiquement le 9^e arrondissement.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'en tant qu'élue locale de cet arrondissement, elle se préoccupe pour l'instant du 9^e.

Mme Adeline Guillemain indique que l'exécutif du 9^e arrondissement, en collaboration avec le commissariat et la police municipale, organise des points hebdomadaires pour traiter de tous les signalements reçus qui concernent les hommes et les femmes. Pour l'exécutif du 9^e, la sécurité et la sûreté des rues, et la lutte contre le sentiment d'insécurité, concernent tout le monde, hommes, femmes, enfants, seniors, familles. Tous ces signalements sont traités avec la plus grande vigilance et attention.

Mme Adeline Guillemain infirme que le vœu manque de clarté. Le droit à la ville est un concept géographique, créé en 1968 par M. Henri Lefebvre, et non un droit citoyen fondamental ou une liberté fondamentale comme indiqué dans le vœu qui précise qu'il n'existe pas d'égalité alors que la sécurité est l'affaire de tous.

Mme Adeline Guillemain informe que des marches exploratoires sont réalisées dans le cadre des conseils de quartier notamment. Il s'agit de déambulations dans l'espace public pour repérer des problèmes de sécurité, d'éclairage public et de voirie, ou des besoins des habitants. Mme Adeline Guillemain évoque le cinquième considérant qu'elle ne comprend pas dans la mesure où les marches exploratoires ne sont pas générées.

Mme Adeline Guillemain affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement n'a pas reçu de signalement spécifique à certaines rues, mais agit face au harcèlement de rue par des campagnes de prévention, la mise à disposition des sifflets, la distribution de flyers et de violentomètres par la police le 8 mars pour sensibiliser les habitants. Un travail est également mené avec la Brigade de protection de la famille sur les violences faites aux femmes.

Mme Adeline Guillemain explique que l'objet du vœu n'est pas compréhensible, en sachant que chaque personne peut déjà se tourner vers les forces de police en cas d'agression ou signaler à la mairie un problème d'éclairage public.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe en charge de l'égalité hommes-femmes.

Mme Virginie Mergoïl remercie Mme Camille Vizioz-Brami de leur donner l'occasion de parler d'égalité hommes-femmes mais confirme que la sécurité concerne tout le monde. Elle rappelle les actions réalisées dans le 9^e sur ce sujet. Cela concerne par exemple les filles qui souhaitent jouer au football le samedi matin au centre Valère.

L'exécutif du 9^e arrondissement reçoit de nombreuses associations par rapport aux violences faites aux femmes, telles que Zonta Club le 4 décembre 2024 pour parler des mariages forcés. Lors de la cérémonie des vœux de l'association Imani organisée le 24 janvier 2025 dans la salle Rossini, Mme Virginie Mergoïl a échangé avec sa présidente. À cette occasion, Mme Sandrine Lebossé a dédié son livre *À eux d'avoir honte*, et a parlé des conséquences des violences sur les enfants. Mme Virginie Mergoïl ajoute qu'un travail est en cours pour organiser le programme de la journée du 8 mars, et remercie Mme Mathilde Hervagault. Elle annonce la tenue le 14 mars du festival des Lumidacieuses, en précisant que la Mairie du 9^e est partenaire depuis deux ans. Cette association agit pour l'égalité femmes-hommes et pour la promotion de femmes inspirantes. Mme Virginie Mergoïl évoque le film *Venus & Serena, ces icônes que l'Amérique ne voulait pas voir*, sur les sœurs Williams, projeté lors du ciné débat du 26 août 2024. Elle remercie M. Michel Güet qui organise chaque année des balades exploratrices pour découvrir des femmes connues et méconnues du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl invite Mme Camille Vizios-Brami à leur signaler les endroits où des gens ne courent pas, et annonce que l'exécutif du 9^e ne pourra pas voter favorablement le vœu.

Mme Frédérique Dutreuil souligne la question d'échelle. Pour qu'une telle action produise des effets, elle recommande d'étendre le dispositif à la ville de Paris. Elle salue l'idée de marches exploratrices mais constate qu'il s'agit d'une appréciation subjective et que cela ne lutte pas contre le harcèlement de rue qui est un problème d'éducation. Elle rappelle que les violences faites aux femmes ont augmenté à Paris, en évoquant le taux de 1,8 % et le chiffre de 6 000 actes. En plus du changement d'échelle, elle recommande d'agir en termes de réaménagements, d'urbanisme et d'éclairage.

Mme la Maire répond que lors d'un projet d'aménagement de voirie, toutes ces considérations doivent être prises en compte. Tel a été le cas dans le cadre du réaménagement de la place Pigalle et de la rue Pierre Haret dans la première mandature : il s'agissait d'éviter les recoins et de renforcer l'éclairage. Mme la Maire précise que les 146 voies du 9^e arrondissement sont traitées de la même façon.

M. Arnaud Ngatcha explique que l'objectif du vœu n'est pas d'affirmer que l'exécutif du 9^e arrondissement ne fait rien. Il souligne les conditions parfois difficiles des femmes dans l'espace public, et l'importance de la mobilisation des hommes. Il s'agit de mettre la lumière sur ce sujet, comme l'exécutif du 9^e le fait sur d'autres sujets au travers de vœux.

Mme la Maire répète qu'elle-même et d'autres élus n'avaient pas compris l'objet du vœu.

M. Pierre Maurin indique que la collectivité locale doit être à l'origine d'initiatives comme les aménagements de voirie pour lutter contre les violences faites aux femmes et le harcèlement de rue. Il rappelle qu'il avait voté le vœu relatif aux sifflets parce que la collectivité locale pouvait financer ce type d'action.

M. Pierre Maurin émet l'idée d'associer des entreprises pour réaliser ce type d'action dans la mesure où elles ont aussi un rôle citoyen. Il constate toutefois que l'initiative de marches exploratoires présentée dans le vœu relève davantage de l'action d'une association, même si une telle action pourrait ensuite être soutenue par une collectivité et des élus, et annonce qu'il s'abstiendra.

M. Alexis Govciyan rappelle l'intervention en début de séance de Mme Adeline Guillemain sur les difficultés rencontrées sur l'espace public en matière de sécurité et sur les mesures qui avaient été prises par la mairie, en lien avec la Police nationale et la police municipale. Il s'agit d'un travail quotidien et permanent, en lien avec les habitants, les commerçants, les différentes structures telles que les associations, pour agir de manière réactive tout en s'appuyant sur des connaissances du terrain. M. Alexis Govciyan explique qu'une marche exploratoire ne pourra pas changer la situation. Il doute que ce groupe d'individus présent sur l'espace public puisse constater des problèmes de sécurité ou de harcèlement. En revanche, la marche exploratoire permet de constater des problèmes d'éclairage public ou de transport.

M. Alexis Govciyan invite Mme Camille Vizioz-Brami à demander à la Maire de Paris d'organiser une votation citoyenne sur l'espace public et les problèmes de sécurité dans tous les arrondissements. Les habitants pourraient ainsi répondre en fonction de leur lieu d'habitation et des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Une telle action serait plus efficace qu'une marche exploratoire.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie les conseillers pour leurs remarques. Elle explique que ce vœu propose une mesure proactive. Elle informe que des femmes et des jeunes filles dans le 9^e arrondissement font des détours la nuit pour rentrer chez elle et qui ne se sentent pas en sécurité dans certaines sections. Elle explique l'absence de signalements par le fait que ces femmes ne sont pas seules pour rentrer et qu'elles font un détour. L'objet du vœu est d'indiquer que cette situation n'est pas normale en 2025. Elle rappelle que le rôle des élus est d'améliorer la vie des habitants. Mme Camille Vizioz-Brami ajoute que l'idée de ce vœu est née de sa rencontre avec des associations qui doivent être accompagnées par la collectivité.

Mme la Maire affirme que la Mairie du 9^e n'empêchera jamais une association d'organiser une marche exploratoire.

M. Alexis Govciyan doute que Mme Camille Vizioz-Brami puisse trouver des marcheurs exploratoires pour suivre des individus dans les rues la nuit.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que ces marches se sont très bien passées dans le 10^e arrondissement, en invitant les élus à consulter Mme Alexandra Cordebar.

M. Alexis Govciyan cite la formule « quand je me compare, je me console ». Il affirme qu'il ne remet pas en cause la sincérité de Mme Camille Vizioz-Brami mais qu'il travaille en s'appuyant sur l'efficacité et le pragmatisme.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute qu'il s'agit de répondre à une demande et estime qu'il n'est pas grave de ne pas se mettre d'accord.

Mme la Maire indique qu'il est toujours plus préférable de passer par des rues où les commerces sont ouverts pour rentrer chez soi le soir, plutôt que par des rues vides, malgré la présence de caméras de vidéosurveillance ou d'aménagements.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'il est possible de voir la ville autrement. Elle répète que l'expérience a été satisfaisante dans le 10^e arrondissement. Elle annonce qu'elle maintient son vœu.

Mme la Maire insiste sur le fait que chaque personne doit se sentir en sécurité, que les rues plus résidentielles, moins passagères, font l'objet d'une attention de tous les instants, et qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts en ce sens. Elle met le vœu aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant que le droit à la ville est un droit citoyen fondamental pour toutes et pour tous. Or à l'heure actuelle, il n'y a pas égalité dans l'exercice de ce droit entre les femmes et les hommes ;

Considérant que le droit à la ville, c'est la capacité à participer activement et à circuler librement ;

Considérant qu'une charte, élaborée par la société civile, a inspiré ensuite les communes et régions locales qui ont adopté en 2006 « la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques locales », aujourd'hui signée en France par 174 collectivités locales ;

Considérant que le programme des marches exploratoires s'adosse à cette philosophie du droit à la ville pour les femmes à la fois du point de vue des rapports sociaux entre les sexes et de la lutte contre les violences de genre dans les espaces publics, et du point de vue de la pleine participation des femmes à la vie et à la gestion de la cité ;

Considérant que la démarche est hautement participative, les marches exploratoires contribuent non seulement à mettre en place des aménagements plus sécurisants, à améliorer le vivre ensemble, mais aussi à faciliter l'empowerment des habitantes, à développer leur puissance d'action collective ;

Considérant que la concertation est au cœur de cette démarche, les conseils de quartiers, les instances de démocratie de proximité et les associations de femmes sont informés et invités, ce qui renforce les liens entre la ville, les habitant/es et l'ensemble des acteurs qui peuvent concourir à la citoyenneté, la sécurité et le mieux vivre ensemble ;

Considérant que concrètement les marches exploratoires rassemblent des femmes qui identifient des lieux et des causes de malaise et/ou de violences sexistes dans les espaces publics ;

Sur proposition de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- ***qu'une marche exploratoire soit mise en place dans notre arrondissement courant mars pour permettre aux femmes de se réappropriier l'espace public et mieux lutter contre le harcèlement de rue et les violences faites aux femmes ;***
- ***que ce parcours soit réalisé en concertation avec les associations expertes sur ces dispositifs avec lesquels travaille déjà la Ville de Paris.***

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que la prochaine séance du conseil du 9^e arrondissement se tiendra le 24 mars 2025, en regrettant que le Conseil de Paris n'organise pas de séance tous les mois.

La Maire du 9^e arrondissement

Le Conseiller de Paris

Delphine BÜRKLI

Alexis GOVCIYAN